

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 27 FEVRIER 2019 A 20 H 00 EN MAIRIE
D'ARLANC

Date de la Convocation : 20 février 2019

Conseillers en exercice : 16

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE Didier, DELAYRE, Mmes BARD, DEMATHIEU, FAVIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mr CRONIE, VEYRIERE, Mmes CARUSO, GNECH, PUCHE.

Secrétaire de séance : Mme FAVIER Bernadette.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 30 janvier 2019, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2019-02-01

I - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les résultats de l'étude de faisabilité chaufferie bois et réseau de chaleur analysant la possibilité d'une chaufferie commune avec un petit réseau de chaleur qui alimenterait la mairie et la Poste, la salle des fêtes et la future maison de santé.

Il est donc proposé au Conseil municipal, le projet d'une chaufferie 100 % bois granulé et d'un réseau de chaleur, tel que présenté dans l'étude.

Ce projet peut être subventionné par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le choix d'une chaufferie 100 % bois granulé et d'un réseau de chaleur, tel que susmentionné et proposé dans l'étude,

Charge Monsieur le Maire de solliciter les différentes subventions et d'effectuer toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

DCM N°2019-02-02

II - CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL AU MUSEE DE LA DENTELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide afin de pouvoir assurer l'accueil du Musée de la dentelle :

- La création d'un poste d'agent d'accueil au Musée de la dentelle du 1^{er} mars 2019 au 31 août 2019 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaire sur 6 mois, rémunération au SMIC mensuel.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2019-02-03

III - FIC 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2019, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des :

- Voie communale n°34 de « Rue de l'Enclos »
- Voie communale n°16 de « L'Episse – Bois de Dore »
- Voie communale n°11 de « Le Bouchet – L'Episse »
- Voie communale n°26 de « Cours »
- Voie communale n°28 de « Féraudet »

pour un montant prévisionnel de 154 922,50 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de Dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2019 – 2021, à hauteur de 20 %, assorti d'un Coefficient de Solidarité Départemental de 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.

Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 20 % x 1 sur le montant hors taxes de 154 922,50 €, ce qui représente un montant de subvention de 30 984,50 €.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

DCM N°2019-02-04

**IV - CIAS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET
D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que dans le cadre du programme gouvernemental en faveur du logement d'urgence, le CIAS Ambert Livradois Forez souhaite faire des travaux dans l'appartement situé au 53 Route National, 63 220 Arlanc, au 1^{er} étage de la mairie, parcelle BS 184. Il convient donc de mettre en place une convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux, qui s'appliquera à la date de commencement des travaux jusqu'à la fin des travaux. La mise à disposition du bâtiment concerné au CIAS est consentie à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Donne son accord aux termes de la convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux.

Charge Monsieur le Maire de signer cette convention et d'effectuer toutes les formalités utiles.

DCM N°2019-02-05

V - CIAS – LOCATION DU LOGEMENT AU 1^{er} ETAGE DE LA MAIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe à 215 € par mois le montant de la location du logement laissé vacant au 1^{er} étage de la mairie et à 20 € le montant de la provision mensuelle pour charges.

Donne son accord sur les termes du bail proposé aux futurs locataires,

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalité utiles.

DCM N°2019-02-06

VI - TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016 sur la location de la salle des fêtes.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

- 1) utilisation de la salle pour les sociétés locales, groupements locaux et syndicats locaux pour les réunions et assemblées générales : gratuit.
- 2) Utilisation de la salle pour des spectacles pour enfants (arbres de Noël, cinéma, théâtre) : gratuit.
- 3) Utilisation de la salle par ses sociétés locales pour une activité gratuite : gratuit.
- 4) Utilisation de la salle par ses sociétés locales pour bals, théâtres, spectacles divers : gratuit.
- 5) Utilisation de la salle par des sociétés et associations extérieures à la commune pour bals, théâtre, et spectacles divers : 80 € et 125 € avec chauffage.
- 6) Utilisation de la salle par des personnes privées pour une durée de **4 heures** maximum (apéritif, lunch, etc...) 60 € et 100 € avec chauffage.
- 7) Utilisation de la salle par des personnes privées pour une durée d'une journée (mariage, communion, baptême, fête de famille, réveillon) : 120 € et 170 € avec chauffage
- 8) Le comité des fêtes, les pompiers, l'ADMR, les donneurs de sang et l'office de tourisme pourront utiliser la salle gratuitement toute l'année.
- 9) Pour le personnel communal, utilisation de la salle pour la journée (1 fois par an) : **60 €** sans chauffage et **100 €** avec chauffage,
 - Dans tous les cas, une caution de 200 € sera exigée avant l'ouverture de la salle. Cette caution sera éventuellement remboursée immédiatement après constat des lieux.
 - Les utilisateurs de la salle devront ranger les chaises et la vaisselle de la buvette après chaque représentation.
 - La salle doit être rendue propre par les utilisateurs. Manquement : nettoyage mal ou non effectué : 200 €.

Précise que ces tarifs s'appliquent à compter du 27/02/2019 et seront reconduits jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

Clôture de la séance comportant 6 décisions

La séance est levée à 22 h 00

DCM N°2019-02-01	Chaufferie bois et réseau de chaleur
DCM N°2019-02-02	Création d'un poste d'agent d'accueil au musée de la dentelle
DCM N°2019-02-03	FIC 2019
DCM N°2019-02-04	CIAS – convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux
DCM N°2019-02-05	CIAS – location du logement au 1 ^{er} étage de la mairie
DCM N°2019-02-06	Tarif location salle des fêtes